

**Le Baptême catholique ; les étapes de
conversion à la foi catholique traditionnelle ;
les étapes pour ceux qui quittent la Nouvelle
Messe ; et le Baptême conditionnel catholique**

Par

Monastère de la Très Sainte Famille

www.vaticancatholique.com

www.vaticancatholic.com

©copyright



FIGURE 1 – Le Baptême, l'unique porte d'entrée dans l'Église

[Pourquoi le Baptême est-il nécessaire au salut ?](#) (lien)

(chap. 7 du livre *La Bible prouve l'enseignement de l'Église catholique*)

Les étapes à suivre pour se convertir à la foi catholique traditionnelle sont simples. Toutefois, elles diffèrent légèrement si l'on a reçu ou non le Baptême. Veuillez consulter ce dossier avec attention.

Sommaire :

- [Si vous n'avez pas reçu le Baptême](#)
- [Si vous avez reçu le Baptême](#)
- [Si vous n'êtes pas sûr d'avoir été baptisé](#)
- [Le Baptême et le Baptême conditionnel](#)
- [Comment administrer le Baptême catholique ?](#)

Si vous n'avez pas reçu le Baptême

1. **Apprenez et croyez le [catéchisme de base](#)** (c'est-à-dire, les enseignements de base) de la foi catholique traditionnelle. Vous devriez aussi immédiatement commencer à prier le Rosaire chaque jour. Si vous ne savez pas comment, consultez notre section [Comment prier le Rosaire ?](#)
2. **Croyez fermement à tous les dogmes traditionnels de l'Église et tenez les positions correctes contre la secte post-Vatican II** (traitées en détail dans nos livres), incluant, par exemple, le dogme Hors de l'Église pas de salut (sans exception), la Trinité, l'Incarnation, la Papauté, l'infaillibilité papale, la nécessité du Baptême d'eau, etc.
3. **Après vous être instruit du catéchisme de base (ce qui ne devrait pas prendre trop de temps), et après avoir adhéré pleinement aux enseignements traditionnels de l'Église catholique, recevez le Baptême.** Il n'y a pas de raison de le retarder si vous avez accompli les étapes 1 et 2 (Actes 8 :36-37). Ce serait, normalement, au prêtre catholique de votre paroisse la plus proche de vous baptiser. Mais puisque nous sommes dans la Grande Apostasie et qu'il n'y a pratiquement aucun prêtre totalement catholique traditionnel, c'est probablement vers un laïc que vous devriez vous tourner. Le concile de Florence (voyez ci-dessous) a déclaré qu'il est possible pour quiconque d'administrer valablement le Baptême. Par conséquent, si vous avez un ami catholique fervent, ou si ce n'est pas le cas, un parent non-catholique ou un ami qui pourrait réaliser le Baptême de manière fiable et avec la bonne intention, alors cette personne pourra vous administrer le Baptême, en employant la formule ci-dessous. La Confession n'est pas nécessaire pour ceux qui n'ont jamais reçu le Baptême, puisque celui-ci enlève le péché originel ainsi que tous les péchés actuels. Néanmoins, après le Baptême, vous devriez prendre l'habitude de vous confesser auprès d'un prêtre traditionnel, ordonné selon le rite traditionnel d'Ordination, au moins une fois par mois. Vous êtes obligé de vous y rendre si vous commettez un péché mortel après le Baptême, chose qui, si tout va bien, ne se produira pas. Pour savoir où se rendre en Confession, voyez les points ci-dessous.
4. **Faites la [profession de foi pour les convertis du concile de Trente](#).** S'il y a une secte spécifique à laquelle vous avez appartenu, mentionnez à la fin de la profession de foi que vous rejetez aussi cette secte hérétique.

Si vous avez reçu le Baptême

1. **Apprenez et croyez le [catéchisme de base](#)** (c'est-à-dire, les enseignements de base) de la foi catholique traditionnelle. Vous devriez aussi immédiatement commencer à prier le Rosaire chaque jour. Si vous ne savez pas comment, consultez notre section [Comment prier le Rosaire ?](#)
2. **Croyez fermement à tous les dogmes traditionnels de l'Église et tenez les positions correctes contre la secte post-Vatican II** (traitées en détail dans nos livres), incluant, par exemple, le dogme Hors de l'Église pas de salut (sans exception), la Trinité, l'Incarnation, la Papauté, l'infaillibilité papale, la nécessité du Baptême d'eau, etc.
3. **Faites la [profession de foi pour les convertis du concile de Trente](#)**. S'il y a une secte spécifique à laquelle vous avez appartenu, mentionnez à la fin de la profession de foi que vous rejetez aussi cette secte hérétique.
4. **Vous devez faire une Confession générale auprès d'un prêtre ordonné selon le rite traditionnel d'Ordination après avoir suivi les 3 étapes précédentes**. Pour savoir où faire cela, consultez ce fichier : [Où recevoir les sacrements ?](#) Lors de cette Confession, on mentionne tous les péchés mortels commis après le Baptême, y compris l'appartenance à de quelconques sectes ou fausses religions ou si l'on a fait la promotion de fausses sectes ou fausses religions. Les « prêtres » ordonnés selon le nouveau rite d'Ordination sont invalides. Par conséquent, les péchés mortels confessés à ce genre de « prêtres » doivent être confessés à nouveau à un prêtre valide. Vous pouvez aussi nous contacter pour trouver un prêtre dans votre région qui puisse entendre votre Confession. Un prêtre du rite oriental d'une Église orientale (pas « orthodoxe ») est souvent une bonne option pour la Confession. Ces églises sont couramment répertoriées comme « catholique byzantine » ou « catholique ukrainienne » dans l'annuaire téléphonique, sous « Églises catholiques. » Si vous avez la confirmation que le prêtre d'une de ces églises a été ordonné selon le rite oriental, ceci pourrait constituer une option au moins pour la Confession, étant donné que le prêtre a été validement ordonné selon le rite traditionnel. En revanche, comme mentionné dans le fichier ci-dessus, vous ne pouvez pas soutenir financièrement la chapelle ou le prêtre à cause de son acceptation de Vatican II et des antipapes post-Vatican II. Si vous ne trouvez aucun autre prêtre valide pour entendre votre Confession, vous pouvez vous tourner vers un prêtre Vatican II ordonné selon le rite traditionnel d'Ordination (avant 1968) à condition qu'il dise : « Je t'absous de tes péchés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Si vous n'êtes pas sûr d'avoir été baptisé

1. **Apprenez et croyez le [catéchisme de base](#)** (c'est-à-dire, les enseignements de base) de la foi catholique traditionnelle. Vous devriez aussi immédiatement commencer à prier le Rosaire chaque jour. Si vous ne savez pas comment, consultez notre section [Comment prier le Rosaire ?](#)
2. **Croyez fermement à tous les dogmes traditionnels de l'Église et tenez les positions correctes contre la secte post-Vatican II** (traitées en détail dans nos livres), incluant, par exemple, le dogme Hors de l'Église pas de salut (sans exception), la Trinité, l'Incarnation, la Papauté, l'infaillibilité papale, la nécessité du Baptême d'eau, etc.
3. **Faites la [profession de foi pour les convertis du concile de Trente](#)**. S'il y a une secte spécifique à laquelle vous avez appartenu, mentionnez à la fin de la profession de foi que vous rejetez aussi cette secte hérétique.
4. **Trouvez quelqu'un pour vous administrer le Baptême conditionnel**. Si vous avez le moindre doute au sujet de votre Baptême, ceci doit être fait.
5. **Après votre Baptême conditionnel, faites une Confession générale**, dans laquelle vous mentionnez tous les péchés mortels commis après votre possible premier Baptême valide.
6. **Ceux qui quittent la Nouvelle Messe ou l'adhésion à la contre-Église Vatican II, ont également besoin de confesser (auprès d'un prêtre validement ordonné, voir ci-dessus) qu'ils ont assisté à un service non-catholique, et doivent en préciser la durée.** Pour savoir où faire cette Confession, consultez le fichier : [Où recevoir les sacrements ?](#) S'ils ont participé à d'autres choses à la Nouvelle Messe (par ex., si quelqu'un était un ministre laïc, habillé immodestement, etc.) ou s'ils ont accepté le faux œcuménisme ou nié d'autres dogmes, ces choses devraient également être mentionnées lors de la Confession. Les « prêtres » ordonnés selon le nouveau rite d'Ordination sont invalides. Par conséquent, les péchés mortels confessés à de tels « prêtres » doivent être confessés à nouveau auprès d'un prêtre valide. Ceci doit être fait avant de recevoir la Communion à la messe traditionnelle (s'il y en a une d'acceptable à laquelle vous pouvez assister dans votre région). Ceux qui quittent la Nouvelle Messes et leur adhésion à la fausse Église Vatican II, devraient également faire cette même profession de foi du concile de Trente.

Le Baptême et le Baptême conditionnel

La forme du Baptême est : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

S'il y a des doutes au sujet de la validité de votre Baptême, la forme conditionnelle du Baptême est : « *Si tu es baptisé, je ne te baptise pas à nouveau, mais si tu n'es pas encore baptisé [versez l'eau sur la tête en vous assurant qu'elle touche la peau], je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* »

Puisqu'il n'y a quasiment aucun prêtre vraiment catholique dans tout le pays, vous pouvez demander à un ami catholique de vous administrer le Baptême conditionnel, et vous pouvez vous-même administrer le Baptême à vos propres enfants.

Pape Eugène IV, concile de Florence, « Exultate Deo, » 1439 : « ... mais en cas de nécessité, ce n'est pas seulement un prêtre ou un diacre, mais même un laïc ou une femme, bien plus un païen et un hérétique qui peut baptiser, pourvu qu'il respecte la forme de l'Église et ait l'intention de faire ce que fait l'Église. » (Denz. 1315)

Comment administrer le Baptême catholique ?

Soyez bien sûr d'avoir assez d'eau à verser en prononçant les paroles, et versez l'eau sur le front de la personne en prononçant les paroles distinctement et avec attention. Vous pouvez verser l'eau trois fois (comme expliqué ci-dessous).

« Je te baptise au nom du Père [**versez l'eau la première fois en prononçant ces mots**], et du Fils [**versez une seconde fois**], et du Saint-Esprit [**versez une troisième fois**]. »

Note : vous pouvez verser l'eau en forme de croix sur la tête de la personne, même si ce n'est pas nécessaire. De plus, il n'est pas absolument nécessaire que vous versiez l'eau trois fois, si elle est versée et atteint le front alors que la forme du Baptême est prononcée. Dans le rituel romain, cependant, le Baptême est administré de la façon décrite ci-dessus.